



## Avis de la Confédération Générale du Travail

### Au Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie Objet : le Crédit Impôt Recherche

#### Introduction

Depuis sa création en 1983, le CIR n'a jamais fait l'objet d'une quelconque évaluation de ses effets économiques et industriels dans notre pays. Cette absence ne permet pas à chaque citoyen de mesurer le poids de la contribution des pouvoirs publics dans l'évolution de l'effort de recherche des entreprises privées. L'accroissement de cet effort est un élément déterminant pour atteindre l'objectif d'un effort de recherche national de 3 % du PIB.

L'importance des enjeux nationaux relatifs à l'effort de recherche de notre pays, notamment dans le secteur industriel et les dispositions urgentes qui conditionnent la réussite de ces enjeux doivent amener la CGT à développer sa réflexion sur la nature de l'actuel CIR et le rôle qu'il devrait avoir dans le cas où son principe serait pérennisé. Son adéquation avec les objectifs globaux acceptés par l'ensemble de la communauté nationale est essentielle en matière d'emplois de réindustrialisation et d'effort accru de recherche industrielle.

L'évaluation du CIR est aujourd'hui l'objet d'un débat national concernant l'importance et la nature de cette forme d'intervention de l'Etat. Le budget de l'Etat en 2012 y consacre des **crédits scandaleusement exorbitants (5.27 M€) au regard des résultats constatés**. La reconduction de telles sommes dans les prochains budgets nationaux, les résultats obtenus, sont-ils compatibles avec des orientations économiques qui devraient permettre à la France de sortir de la crise grave et durable qu'elle subit ? Telle est la question à laquelle nous devons répondre de toute urgence. La CGT considère que nous possédons suffisamment de données pour avoir une réponse pertinente à cette question.

#### Les constats clés de l'évaluation du CIR

Les travaux du CSRT qui ont abouti au présent avis mettent en lumière plusieurs constats.

##### Concernant l'emploi

Le taux de chômage atteint aujourd'hui des records dans toute l'Europe. Notre pays n'est pas épargné. La CGT dans un avis récent sur "**La valorisation du doctorat hors du monde académique**" (juillet 2011) a souligné la nécessité pour l'industrie d'intégrer de nombreux jeunes docteurs qui sont les acteurs essentiels du rayonnement culturel et scientifique de notre pays, de la compétitivité de son économie et de sa capacité à être respecté dans tous les domaines. **Mais au-delà, la relance de l'emploi de cette catégorie de salariés entraînera, par l'innovation, une plus grande capacité de notre industrie à répondre aux besoins nationaux et mondiaux. L'emploi qualifié à tous les niveaux dans l'industrie s'en trouvera dynamisé.**

L'examen de la réalité économique nous amène à deux conclusions.

- La croissance du nombre de chercheurs dans les entreprises en France se différencie de la stagnation du nombre de chercheurs dans le secteur public depuis une dizaine d'années. Cet accroissement provient d'une part de la mise en œuvre de la RGPP par le

précédent gouvernement et du recrutement de jeunes chercheurs surtout dans les PME. Il convient donc de noter que **les PME apparaissent aujourd'hui comme l'un des vecteurs importants de la création d'emplois**. Cette appréciation est aussi valable au niveau de l'Europe.

- Globalement, les industries manufacturières représentent 64.1% du total CIR 2009, les services 33.8% et les autres secteurs 2.2%. Le CIR étant depuis la réforme de 2008 essentiellement proportionnel au volume des dépenses de R&D, il profite de ce fait majoritairement aux grands groupes industriels qui représentent une large majorité des dépenses de R&D. **L'évaluation du CIR pour ce qui concerne ces groupes est étroitement dépendante de leur stratégie.**

## Concernant la réindustrialisation

La place de la recherche dans l'appareil productif a aujourd'hui de nouvelles dimensions. Elle change le rôle de l'Etat dans la définition des orientations et des stratégies de recherche ainsi que dans la mise en œuvre de la politique industrielle du pays. En premier lieu, l'Etat doit conforter la recherche fondamentale, l'amont de l'innovation, dans tous les domaines dans les organismes de recherche et les Universités. Par ailleurs, il doit faire en sorte que ses aides dans la R&D de l'industrie privée débouchent à terme sur la mise en place sur le territoire de filières industrielles, efficaces dans le cadre d'un nouveau développement durable et compétitives au niveau mondial. L'aide publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être adaptée à l'état de la technologie : efforts de R&D dans les domaines qui requièrent une rupture technologique, réalisation de démonstrateurs lorsque la faisabilité technique et économique reste à démontrer. Indéniablement, la France a des atouts dans un grand nombre de domaines. Il lui appartient par ses choix de favoriser les techniques correspondantes et, par ailleurs, de s'appuyer sur les ruptures technologiques pour développer son industrie sur des segments vitaux pour l'avenir de la société.

La CGT a toujours considéré que la politique industrielle de notre pays devait être en harmonie avec sa politique de recherche. Par ailleurs, la communauté nationale a choisi des orientations prioritaires dans un certain nombre de domaines parmi lesquels la santé, le respect des équilibres écologiques de la planète, l'énergie, etc. **Un CIR bien orienté peut jouer le rôle essentiel de charnière entre une stratégie nationale de recherche et une politique de réindustrialisation de notre pays.** Au regard de cet objectif national, les problématiques rencontrées par les grands groupes et les PME indépendantes sont très différentes.

- **Bien que le nombre d'entreprises indépendantes bénéficiaires du CIR représentent environ 73 % du total des entreprises concernées, la part du montant total du CIR (5,05 Md€) qui leur est attribué n'est que de 31 %. Pour la plupart, ces entreprises indépendantes sont des PME.** On peut conclure que **les grands groupes et leurs filiales bénéficient de plus des 2/3 du montant du CIR.**
- Il convient de séparer dans les données, les PME indépendantes et celles qui sont des filiales de grands groupes.

Pour ces dernières c'est la maison mère qui touche le CIR. Certains groupes créent des filiales artificielles, sans personnel, car les critères d'attribution leur permettent d'accroître ainsi le montant du CIR qui leur sera attribué. Enfin, **les financements publics de la R&D (hors CIR), par rapport à leur financement propre, sont relativement plus élevés pour les grandes entreprises que pour les PME.**

La situation des PME indépendantes, les plus efficaces au regard de la croissance de l'emploi, est différente.

Dans le cas des entreprises de taille moyenne ou petite, le CSRT a constaté que les modalités d'attribution du CIR ne permettaient pas de couvrir l'ensemble des difficultés rencontrées. Les mesures de financement ou d'accompagnement de leur croissance varie selon la maturité industrielle de leurs projets et la commercialisation de leurs produits ou services.

Celles qui, situant leurs activités dans la partie aval suivant la recherche, sont aidées par le CIR. Par contre, celles qui consacrent leurs activités principalement dans la partie juste en amont de la commercialisation de leurs produits ou services, n'ont pas l'aide du CIR pour surmonter les obstacles qu'elles rencontrent.

Cette différence de traitement est entretenue par le fait que la frontière entre recherche et innovation est relativement floue dans les critères d'attribution. Il conviendrait d'avoir une vue globale des aides de l'Etat (CIR et hors CIR), de manière que les aides soient cohérentes et lissées pour toutes les entreprises en prenant en compte la totalité des contraintes qui conduisent de l'amont recherche au développement commercial des produits et des services.

## **Concernant le développement d'une recherche industrielle guide d'un nouveau développement**

L'importance de la recherche dans l'appareil productif est reconnue par tous les acteurs de l'économie. Elle modifie profondément les logiques de compétitivité de l'industrie dans une régulation par le marché, c'est-à-dire dans une "*concurrence libre et non faussée*". Elle introduit des contraintes nouvelles *qui ne sont plus compatibles avec la rentabilité à court terme et le taux de rentabilité à deux chiffres réclamé par les actionnaires*. **L'intégration des efforts de recherche dans une perspective à moyen et long terme, l'importance croissante des investissements dans la recherche, la probabilité accrue des risques d'échec, la durée des études allongée, la nécessité de compétences plus élargies, des rapports technologies-société contrastés, sont aujourd'hui des réalités concrètes incontournables que l'industrie privée doit prendre aussi, pour sa part, à sa charge. L'effort de recherche doit être la "tête de proue", le guide d'un nouveau développement durable et non une variable d'ajustement.**

Pour les groupes multinationaux, le CIR est un élément global de fiscalité et doit s'apprécier au niveau multinational. Il ne modifie pas fondamentalement la stratégie du groupe, mais peut l'influer, dans certains cas, sur le long terme, notamment en ce qui concerne les risques de délocalisation ou de suppression d'un centre de R&D. Notamment, il convient de souligner que la gestion du risque d'échec des travaux de recherche est un élément aujourd'hui important de la stratégie globale d'un groupe.

Une question centrale apparaît. **L'efficacité du CIR pour ce qui concerne l'emploi, la réindustrialisation et l'accroissement de l'effort de recherche dans l'industrie dépend essentiellement des choix stratégiques des groupes.**

De ce point de vue, les travaux du CSRT relatifs au CIR ont fait apparaître certains concepts ou notions inhérents aux logiques capitalistes mais qui font obstacle au développement de la recherche industrielle : "*le coût du chercheur*", "*la productivité de la recherche*" et la transparence de l'effort de recherche.

- La France occupe une place de choix parmi nombre d'autres pays par son niveau de financement public des entreprises. De ce fait, le CIR français, est apprécié comme un "*effet d'aubaine*" par les grands groupes français et internationaux parce qu'il réduit, dans notre pays, le "**coût du chercheur**".

Cette notion du "coût du chercheur" n'est qu'un volet particulier d'une campagne plus vaste orchestrée autour d'un soi-disant coût excessif du travail. Cette orientation est cohérente avec le refus du MEDEF de reconnaître le niveau de qualification des docteurs.

Notons que dans le passé, une notion identique concernant le "*coût de l'ingénieur*" n'a jamais existé. Le "*coût du chercheur*" est une notion restrictive du point de vue économique car elle ignore tous les éléments qui montrent l'apport dans la valeur ajoutée produite à court et à long terme de cette catégorie de salariés. Elle renvoie simplement à une perception de la recherche qui n'est perçue que comme un coût.

Cette justification du CIR qui réduirait le "*coût du chercheur*" constitue simplement un "*effet d'aubaine*" financier qui peut certes accroître les dividendes des actionnaires et aussi attirer sur notre territoire un certain nombre de grands groupes internationaux

qui peuvent y implanter des sites de recherche. Toutefois, ces implantations étrangères comportent le risque de disparaître brutalement lors d'une restructuration décidée dans le cadre d'une révision stratégique sur laquelle notre pays n'a aucun pouvoir.

- ❑ Les nouvelles contraintes (citées précédemment) introduites dans la production par les activités de recherche amènent les directions des groupes industrielles à réexaminer la notion de **productivité de la R&D**. Celle-ci serait perçue au travers de l'accroissement du potentiel de vente des produits élaborés qui prendrait en compte les risques d'échec d'une part et le coût et la durée des projets. En quelques sortes, les délais beaucoup plus importants accroissent les coûts. Les risques ne doivent pas entraver une gestion rentable.

Ce nouveau regard sur la productivité de la R&D débouche sur des restructurations importantes qui modifient profondément les stratégies de recherche. Une politique de recherche en interne du groupe devient en quelque sorte incompatible avec les critères de management de la R&D dès que les risques deviennent trop importants. Les risques accrus (relatif à l'échec possible, des coûts et des durées trop importantes) peuvent être externalisés à la charge de petites PME bénéficiant du CIR, pour ensuite être rachetées quand les risques ont disparu du fait des travaux réalisés.

- ❑ La transparence de l'effort de recherche

Les grands groupes opposent le "*secret industriel*" à toute demande d'information concernant l'utilisation du CIR attribué.

**La CGT considère que l'information transparente des citoyens sur les résultats de leur contribution (par le CIR) est une exigence légitime à laquelle il convient de répondre positivement.**

L'analyse de cette information confrontée aux réalités du terrain dans les entreprises permettrait aux élus des salariés d'avoir **une appréciation pertinente sur les réalités concrètes en rapport avec l'emploi, la réindustrialisation et l'effort de recherche industrielle**. Transmise au gouvernement, cette analyse pourrait être un point d'appui pour faire en sorte que les objectifs du CIR soient respectés par ceux auxquels il est attribué.

Au-delà de l'indispensable information destinée aux citoyens et aux salariés concernant l'utilisation de leur contribution pour le développement de la recherche, cette transparence est un premier pas vers une implication plus importante des salariés dans les choix scientifiques et technologiques des entreprises donc de la société. Cette appropriation sociale du développement scientifique et technologique est la seule voie crédible qui peut redonner confiance aux citoyens dans le progrès scientifique et technologique.

## **Pour un autre CIR réorienté**

**L'actuel CIR**, tel qu'il fonctionne depuis 4 ans, de par ses critères d'attribution, ses modalités de mise en œuvre, ses résultats concrets au regard des enjeux nationaux, **n'est pas adapté**. Contrairement aux affirmations souvent évoquées, la fiscalité des entreprises joue un rôle secondaire dans l'attractivité du territoire. Les facteurs humains et géographiques et la proximité des marchés sont déterminants. Pour améliorer la compétitivité-hors coûts, la capacité de recherche et d'innovation reste la clé. Le crédit impôt recherche à cet égard ne remplit pas l'objectif assigné ; son coût est prohibitif alors que la recherche émanant du secteur privé en France est très inférieure à celle de l'Allemagne qui n'a pas de crédit impôt recherche. Le niveau de la recherche ne se maintient en France qu'avec le soutien de l'Etat directement via les organismes de recherche ou indirectement. Le crédit impôt recherche fonctionne comme un "*effet d'aubaine*" pour les grandes entreprises qui n'assument pas leurs responsabilités dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

La CGT n'est pas contre le principe des aides. Mais ce soutien à la recherche peut se faire sous d'autres formes plus efficaces. Les contrats de recherche sur des projets identifiés dans le cadre d'objectifs nationaux, ont l'avantage d'avoir un volet **contrôle** contractuel qui n'existe

pas dans le crédit impôt recherche. Les contrôles effectués dans le cadre du CIR relèvent de différentes administrations non coordonnées entre elles sur une base des critères inadaptés aux enjeux nationaux. Ceux du Manuel de Frascati sont inopérants de ce point de vue. D'autres formes de soutien peuvent aussi être mieux maîtrisées par les pouvoirs publics : les soutiens bancaires, les crédits bonifiés.

**Tout en maintenant son opposition de principe au CIR, la CGT considère que si cette forme d'aide doit se poursuivre, il faut la réorienter.**

Pour la CGT, les aides à la recherche industrielle doivent s'inscrire dans un besoin affiché du pays et être transparentes puisqu'il s'agit de financement public. Par ailleurs, pour être efficaces elles doivent être évaluées et contrôlées. Elles doivent avoir un effet d'entraînement sur le financement des entreprises dans leurs propres recherches.

Il convient donc de réorienter le CIR pour qu'il prenne en compte les véritables enjeux nationaux examinés précédemment. **Pour les grands groupes et leurs filiales,**

- le CIR ne peut être attribué que sur la base d'un examen de sa stratégie qui doit confirmer la prise en compte par le groupe des enjeux que sont l'emploi, la réindustrialisation et un effort accru de R&D,
- les critères d'attribution doivent, entre autres, prendre en compte le développement de l'emploi, notamment ceux des docteurs et le niveau des investissements dans la recherche,
- la transparence la plus totale doit être appliquée sur l'utilisation des crédits publics (le secret industriel n'est pas acceptable dans ce cas).

**Pour les autres entreprises,**

- il convient de prendre en compte les critères d'attribution liés à l'emploi, notamment ceux des docteurs, des investissements nécessaires dans la R&D,
- afin que les entreprises puissent anticiper dans leur gestion les montants du CIR dont elles peuvent bénéficier, il faut que les critères d'attribution du CIR et ses modalités d'application aient **une forme juridique qui garantisse la stabilité réglementaire du CIR**. Après son attribution, les délais de paiement du CIR doivent être raccourcis,
- il convient de lisser, pour les petites et moyennes entreprises, le CIR avec d'autres dispositions qui leur permettent de franchir toutes les difficultés, notamment celles situées dans les phases en aval de la recherche qui précèdent les actions commerciales.

**Cette réorientation du CIR permettrait :**

- **d'améliorer son efficacité au regard des 3 grands enjeux nationaux (l'emploi, la réindustrialisation et l'augmentation de l'effort de recherche de l'industrie),**
- **de faire en sorte que les grands acteurs de l'industrie nationale que sont les grands groupes industriels soient invités, au travers de l'attribution ou non du CIR, à intégrer dans leur stratégie les réponses aux enjeux nationaux,**
- **l'application des deux axes précédents rendrait disponible dans les futures lois de finance des crédits importants destinés à d'autres objectifs. Ce faisant, les crédits ainsi libérés permettraient d'augmenter d'autant ceux affectés aux universités et aux grands organismes de recherche pour renforcer entre autres, les efforts sur deux aspects essentiels sur le long terme : l'enseignement supérieur et la recherche fondamentale.**

Montreuil, le 13 septembre 2012